

Association LA MIPE
(Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi)

Siège social : 31 rue Henri Sellier – 79000 NIORT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes
annuels

Exercice clos le 31/12/2025

Aux membres de l'association,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA MIPE (Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi), relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3- Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention au paragraphe « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application pour la première fois du règlement ANC n°2022-06 et au paragraphe « changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la comptabilisation des engagements retraite.

4 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Dans l'annexe au paragraphe « Subventions et Concours Publics », une note expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des subventions.
- Tel que décrit dans l'annexe au paragraphe « Créances », les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
- La note de l'annexe au paragraphe « Faits caractéristiques d'importance significative - Faits caractéristiques de l'exercice » relate le jugement concernant un litige.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe sur les postes considérés, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

5 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

6 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

7 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

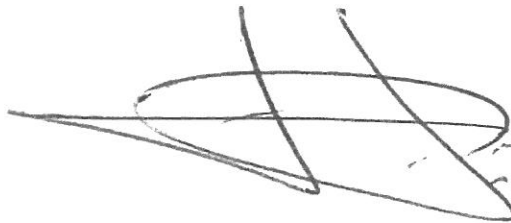
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers, le 4 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
SAS OUEST AQUITAINE AUDIT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a small flourish at the end.

Mikaël HUGONNET
Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION LA MIPE
(Mission pour l'Insertion et Pour
l'Emploi)

31 rue Henri Sellier
79000 NIORT

COMPTES ANNUELS

EXERCICE du 01.01.2025 au 31.12.2025

Bilan actif

	31/12/2025 (12 mois)			31/12/2024 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	2 390	- 2 390		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	66 311	- 60 441	5 871	5 880
Autres immobilisations corporelles	231 606	- 226 867	4 738	49 510
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières (1)				
Participations	152		152	152
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 900		3 900	3 900
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	304 360	- 289 698	14 661	59 442
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Stocks et en-cours				2 232
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	183 005		183 005	119 272
Créances reçues par legs ou donations				
Autres Créances	147 242	- 1 000	146 242	44 111
Charges constatées d'avance	14 869		14 869	12 488
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	8 344		8 344	48 066
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	353 459	- 1 000	352 459	226 169
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	657 819	- 290 698	367 121	285 611
(1) Dont à moins d'un an (brut)				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				



Bilan passif

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	- 46 189	66 003
Excédent ou déficit de l'exercice précédent à affecter		
Excédent ou déficit de l'exercice	55 084	- 112 192
Situation nette (sous total)	8 895	- 46 189
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		2 451
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	8 895	- 43 738
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	6 800	
TOTAL PROVISIONS (III)	6 800	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32 483	42 753
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes	2 665	25 866
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	152 544	124 635
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	85 483	130 098
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 511	4 447
Produits constatés d'avance	60 741	1 550
TOTAL DETTES (IV)	351 426	329 349
Écarts de conversion Passif et différences d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	367 121	285 611
(1) Dont à moins d'un an hors Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	342 405	
(2) Dont emprunts participatifs		

QUEST AQUITAINE AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Hors République III
 2 Rue Alfred Nobel
 85000 POITIERS
 Tél. 05 16 93 88 14
 Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Compte de résultat

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	- 2 232	- 7 307	5 075	- 69
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	766 344	684 633	81 710	12
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	782 576	720 689	61 887	9
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
- Dons manuels				
- Mécénats				
- Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 461	15 283	- 13 822	- 90
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	31 180		31 180	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	13 393	6 170	7 223	117
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 592 722	1 419 469	173 253	12
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	145 765	131 855	13 910	11
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (1) (2)	315 439	272 643	42 796	16
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	39 455	36 364	3 091	8
Salaires	842 003	896 754	- 54 750	- 6
Cotisations sociales	127 828	149 246	- 21 418	- 14
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	35 875	48 946	- 13 071	- 27
Dotations aux provisions	6 800		6 800	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	13 832		13 832	
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	9 453	2 279	7 173	315
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 536 451	1 538 087	- 1 637	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	56 271	- 118 618	174 890	- 147
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	3	3		
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	3	3		
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 191	1 327	- 137	- 10
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1 191	1 327	- 137	- 10
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 1 188	- 1 324	137	- 10
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	55 084	- 119 943	175 026	- 146

QUEST AQUITAINE AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Hors République III
 2 Rue Alfred Nobel
 86000 POITIERS
 Tél. 05 16 83 88 14
 Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
Produits exceptionnels (V)		11 750	- 11 750	- 100
Charges exceptionnelles (VI)		4 000	- 4 000	- 100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		7 750	- 7 750	- 100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	1 592 725	1 431 222	161 503	11
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 537 641	1 543 414	- 5 773	
EXCEDENT	55 084		55 084	
DEFICIT		- 112 192	112 192	- 100
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat		206	- 206	- 100
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		206	- 206	- 100
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole		206	- 206	- 100
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		206	- 206	- 100
(1) Redevances de crédit-bail mobilier				
(2) Redevances de crédit-bail immobilier				

QUEST AQUITAINE AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Hôtel République III
 2 Rue Alfred Nobel
 85000 POITIERS
 Tél. 05 16 83 88 14
 Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 367120.8 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 55083.71 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés par le bureau du 24 avril 2026

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'association MIPE, Mission pour l'Insertion Par l'Emploi, est une association loi 1901 créée en 1996. Cette association porte notamment un chantier d'insertion par l'activité économique qui a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. L'activité support du chantier d'insertion est le bâtiment (maçonnerie, menuiserie, carrelage, peinture,...).

Elle emploie environ 32 personnes.

L'association n'est pas fiscalisée.

Principes généraux

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

Suite à un accident du travail intervenu dans la structure en date du 2 octobre 2023, l'association a été condamnée par le tribunal correctionnel de NIORT à une amende délictuelle de 15.000 €, à titre de peine principale assortie du sursis.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.



Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ont été appliquées pour notre entité.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Dérogations

Dérogations aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'adapter et/ou de déroger aux principes généraux.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n°2022-06 a été publié au Journal Officiel le 30 décembre 2023. Son application est obligatoire pour tous les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les principaux changements prévus par le règlement sont :

- Nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- Suppression des transferts de charges ;
- Actualisation du plan de comptes.

L'exercice ouvert le 1er janvier 2025 est le premier exercice pour lequel ce nouveau règlement s'applique, sans emporter conséquence sur les exercices antérieurs. Cette première application constitue un changement de méthode comptable. Il convient de préciser que l'application de ce règlement n'entraîne aucune modification des capitaux propres d'ouverture.



Tableau de comparabilité

	31 décembre 2025	31 décembre 2024 Règl.ANC 2022-06	31 décembre 2024	Variation 2025/2024 Règl. ANC 2022-06
Cotisations	- €	- €	- €	- €
Ventes biens & services	764 112 €	677 326 €	677 326 €	86 785 €
Produits tiers financeurs	782 576 €	723 139 €	720 689 €	59 437 €
Rep.s/amort., dép.& provisions	1 461 €	- €	15 283 €	1 461 €
Produits cess.immo.	31 180 €	9 300 €	- €	21 880 €
Utilisation fonds dédiés	- €	- €	- €	- €
Autres produits	13 393 €	12 030 €	6 170 €	1 363 €
Total produits d'exploitation	1 592 722 €	1 421 795 €	1 419 469 €	170 927 €
Achats MP & marchandises	145 765 €	131 855 €	131 855 €	13 910 €
Autres achats & charges externes	315 439 €	272 643 €	272 643 €	42 796 €
Aides financières	- €	- €	- €	- €
Impôts & taxes	39 455 €	36 364 €	36 364 €	3 091 €
Charges de personnel	969 832 €	1 036 577 €	1 046 000 €	66 745 €
Dotations aux amort.& aux dépréc.	35 875 €	48 946 €	48 946 €	13 071 €
Dotations aux provisions	6 800 €	- €	- €	6 800 €
Reports en fonds dédiés	13 832 €	- €	- €	13 832 €
Valeurs compt.immo.cédées	- €	- €	- €	- €
Autres charges	9 453 €	6 279 €	2 279 €	3 174 €
Total charges d'exploitation	1 536 451 €	1 532 663 €	1 538 087 €	3 787 €
Résultat d'exploitation	56 271 €	- 110 868 €	- 118 618 €	167 139 €
Produits financiers	3 €	3 €	3 €	- €
Charges financières	1 191 €	1 327 €	1 327 €	137 €
Résultat courant	55 084 €	- 112 192 €	- 119 943 €	167 276 €
Produits exceptionnels	- €	- €	11 750 €	- €
Charges exceptionnelles	- €	- €	4 000 €	- €
Participation des salariés	- €	- €	- €	- €
Impôts s/les bénéfices	- €	- €	- €	- €
Résultat de l'exercice	55 084 €	- 112 192 €	- 112 192 €	167 276 €

QUEST AQUITAINE AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Place République III
 2 Place Alfred Nobel
 86000 POITIERS
 Tél. 05 16 93 88 14
 Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Changement de méthode comptable

L'association a décidé de provisionner pour la première fois, dans les comptes annuels de l'exercice 2025, les indemnités de départ en retraite de ses salariés. Ce changement conduit à une meilleure information dans le cadre d'une méthode de référence.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Les coûts des emprunts ne sont pas intégrés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

Amortissement

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Immobilisations corporelles

Amortissement

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux

propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...).

Disponibilités

Comptes bancaires et caisses

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Traitemment comptable des subventions

Subventions d'investissement (équipement)

Les subventions d'équipement sont enregistrées en capitaux propres dès leurs octrois. Elles sont virées au résultat au rythme des amortissements des immobilisations qu'elles ont financées pour les immobilisations amortissables. Pour les immobilisations non amortissables, n'ayant pas de clause d'inaliénabilité contractuelle, elles sont étalées sur une période maximale de 10 ans.

Notes relatives aux postes de bilan

Actif immobilisé - Tableau des immobilisations

	31/12/2024 (12 mois)	Augmentations		Diminutions		31/12/2025 (12 mois)	
	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
FRAIS D'ETABLISSEMENT							
Frais d'établissement							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	10 150				7 759	2 390	
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Sous-total	10 150				7 759	2 390	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements, aménagements des constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels	74 006		4 926		12 621	66 311	
Autres immobilisations corporelles	291 059				59 453	231 606	
Installations générales, agencements, aménagements divers	60 307					60 307	
Matériel de transport	196 003				59 453	136 550	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	34 748					34 748	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Sous-total	365 065		4 926		72 074	297 917	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	152					152	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	3 900					3 900	
Sous-total	4 052					4 052	
Total	379 267		4 926		79 833	304 360	

QUESTA ASSOCIATION MIPE AUDIT
Commissariat aux Comptes
Rue République III
2 Rue Alfred Nobel
85000 POITIERS
Tél. 05 16 83 88 14
Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Amortissements des immobilisations

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
Frais d'établissement				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	10 150		7 759	2 390
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Sous-total	10 150		7 759	2 390
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels	68 126	4 696	12 381	60 441
Autres immobilisations corporelles	241 549	31 179	45 860	226 867
Installations générales, agencements, aménagements divers	43 113	14 879		57 992
Matériel de transport	165 715	14 605	45 860	134 460
Matériel de bureau et informatique, mobilier	32 721	1 695		34 416
Emballages récupérables et divers				
Sous-total	309 675	35 875	58 242	287 308
Total	319 825	35 875	66 001	289 698

Informations relatives à l'actif immobilisé

Précisions sur les amortissements

Valeur résiduelle

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Durée et mode d'amortissement

Immobilisations incorporelles

Seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

* Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires : de 12 mois à 3 ans

Immobilisations corporelles

Le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

* Installations techniques, matériels et outillages industriels : de 2 ans à 5 ans

* Autres immobilisations corporelles : de 3 ans à 10 ans

Information relatives aux stocks et en-cours

Stocks et en-cours

	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières et autres approvisionnements		
En-cours de production		2 232
Produits finis		
Marchandises		
Total		2 232

Créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des créances

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	3 900	3 900	
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	3 900	3 900	
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	345 116	345 116	
Créances clients	183 005	183 005	
Clients douteux ou litigieux			
Autres Créances bénéficiaires et comptes rattachés	183 005	183 005	
Créances sociales	286	286	
Personnel et comptes rattachés	286	286	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Créances fiscales	133 680	133 680	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés	92	92	
Etat et autres collectivités publiques - Divers	133 588	133 588	
Autres créances	13 276	13 276	
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés débiteurs			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	13 276	13 276	
Charges constatées d'avance	14 869	14 869	
Total	349 016	349 016	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à recevoir - sur immobilisations financières				
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir	225	813	- 588	- 72
Clients - Factures à établir	96 329	19 073	77 256	405
Personnel - Produits à recevoir	250	730	- 480	- 66
Organismes sociaux - Produits à recevoir				
Etat - Produits à recevoir	133 588	42 122	91 467	217
Groupes et Associés - Produits à recevoir				
Intérêts courus à recevoir - Sur valeurs mobilières de placement et disponibilités				
Produits à recevoir - Divers	12 840	1 447	11 393	787
Total	243 232	64 184	179 049	279

Dépréciations des actifs

Les flux s'analysent comme suit :



Provisions pour dépréciations

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin d'exercice
Dépréciations des immobilisations incorporelles				
Dépréciations des immobilisations corporelles				
Dépréciations sur actifs reçus par legs ou donations				
Dépréciations des immobilisations financières				
Dépréciation sur titres mis en équivalence				
Dépréciation sur titres de participation				
Dépréciations des autres immobilisations financières				
Dépréciations des stocks et en-cours				
Dépréciations des créances usagers	1 461		1 461	
Autres provisions pour dépréciations	1 000			1 000
Dépréciations sur autres créances	1 000			1 000
Dépréciations des valeurs mobilières de placements				
Total	2 461		1 461	1 000

Dépréciations de l'actif circulant

Dépréciation des créances

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	66 003	112 192			- 46 189
Excédent ou déficit de l'exercice	- 112 192	112 192	55 084		55 084
Situation nette (sous total)	- 46 189	224 385	55 084		8 895
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	2 451		17 208	19 659	
Provisions réglementées					
Total	- 43 738	224 385	72 292	19 659	8 895

Tableau des subventions d'investissement

	31/12/2024 (12 mois)	Variations de l'exercice		31/12/2025 (12 mois)
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice
Montant nominal	80 750		17 208	63 542
Quotes-parts virées au résultat	78 299	2 451	17 208	63 542
Subventions d'investissement nettes	2 451	- 2 451		

Provisions

Provisions pour risques et charges

	Montant début d'exercice	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pertes sur contrat					
Autres provisions pour risques					
Sous-total					
PROVISIONS POUR CHARGES					
Charges sur legs ou donations					
Pour pensions et obligations similaires		6 800			6 800
Pour restructurations					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
Pour gros entretiens ou grandes visites					
Pour remise en état					
Autres provisions pour charges					
Sous-total		6 800			6 800
Total des provisions		6 800			6 800

QUEST AQUITAINE AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Hors République III
 2 Rue Alfred Nobel
 85000 POITIERS
 Tél. 05 16 83 88 14
 Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Précisions sur les provisions significatives et passifs éventuels

Précisions sur les provisions significatives

Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les engagements de l'entité se composent d'avantages long terme, postérieurs à l'emploi, consentis aux employés (en particulier, les indemnités de départ à la retraite). Notre entité provisionne ses engagements au titre des indemnités de départ à la retraite.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Convention collective : Ateliers et Chantiers d'Insertion,
- Taux d'actualisation retenu : 3,96 %.
- Taux de charges sociales : 35 %,
- Table de mortalité : INSEE 2022,
- Âge légal de départ à la retraite : 65 ans,
- Evolution annuelle des salaires : 2 %,
- Turnover : moyen.

Le montant de notre engagement total correspondant s'élève à 6.800 €. Il est totalement provisionné au titre de l'exercice.

Ventilation des dotations et reprises

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
EXPLOITATION		
Dotations d'exploitation	6 800	1 000
Reprises d'exploitation	1 461	
Total Exploitation	- 5 339	- 1 000
FINANCIER		
Dotations financières		
Reprises financières		
Total Financier		
EXCEPTIONNEL		
Dotations exceptionnelles		
Reprises exceptionnelles		
Total Exceptionnel		
Total des dotations et reprises	- 5 339	- 1 000

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :



État des dettes

	Montant Brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	32 483	26 128	6 356	
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)	32 483	26 128	6 356	
- Dont à 1 an au maximum à l'origine				
- Dont à plus de 1 an à l'origine	32 483	26 128	6 356	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	152 544	152 544		
AUTRES DETTES	102 994	102 994		
Dettes sur legs ou donations				
Dettes sociales	84 562	84 562		
Personnel et comptes rattachés	34 416	34 416		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 146	50 146		
Dettes fiscales	921	921		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	921	921		
Autres	17 511	17 511		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés créditeurs				
Autres dettes	17 511	17 511		
Produits constatés d'avance	60 741	60 741		
Total	348 761	342 405	6 356	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	29 914			

Charges à payer

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à payer - sur emprunts et dettes assimilées	852	785	67	9
Intérêts courus à payer - sur dettes rattachées à des participations				
Fournisseurs - Factures non parvenues	19 401	24 742	- 5 340	- 22
Clients - Rabais, remises et ristournes à accorder				
Personnel - Charges à payer	24 164	24 346	- 182	- 1
Organismes sociaux - Charges à payer	20 232	12 102	8 130	67
Etat - Charges à payer				
Groupes et Associés - Charges à payer				
Charges à payer - Divers	6 403	2 000	4 403	220
Total	71 052	63 975	7 077	11

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Solde comptable 486	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Charges constatées d'avance	14 869	14 869		
Total	14 869	14 869		

QUEST AQUITAINE AUDIT
Commissariat aux Comptes
Foro République III
2 Rue Alfred Nobel
85000 POITIERS
Tél. 05 16 93 88 14
Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Produits constatés d'avance

	Solde comptable 487	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Produits constatés d'avance	60 741	60 741		
Total	60 741	60 741		

Notes relatives au compte de résultat

Activité et ventilation des produits

Concours publics et subventions par nature et par catégories d'autorités administratives

Subventions et Concours Publics

	Union Européenne	Etat	Collectivités Territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres	Total
Concours publics		545 663				545 663
Subvention d'exploitation	157 212		77 250			234 462
Subvention d'investissement						
Total	157 212	545 663	77 250			780 125

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges " Reports en fonds dédiés " en contrepartie du passif " Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ".

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en " Provisions pour risques et charges ".

Honoraires CAC

	CAC 1 ou OTI 1	CAC 2 ou OTI 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	6 512	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
Total	6 512	

Contributions volontaires en nature

	Exercice N	Exercice N-1
RESSOURCES		206
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		206
Total		206
EMPLOIS		206
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		206
Total		206

Autres informations**Tableau des effectifs**

	Exercice N
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	9
Ouvriers	22
Total	32

QUEST AQUITAINE AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Hors République III
 2 Rue Alfred Nobel
 85000 POITIERS
 Tél. 05 16 93 88 14
 Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z